

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2022_0060

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

SÉANCE ORDINAIRE VENDREDI 20 MAI 2022,
L'an deux mille vingt deux, le vingt mai, à 19h00,

Le Conseil municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 12 mai 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, mairie principale, sous la présidence de M. VISKOVIC, MAIRE.

PRÉSENTS : M. VISKOVIC, M. TIENG, Mme NEDJARI, M. FONTAINE, Mme TROQUIER, Mme JEGATHEESWARAN, Mme SABOUNDJIAN, M. MAYOULOU NIAMBA, M. DUJARDIN DRAULT, Mme VISKOVIC, Mme SAKHO-CAMARA, Mme VICTOR-LE ROCH, Mme NATALE, M. BRICOGNE, M. TRIEU, Mme RAJAONAH, M. ROSENMANN, M. ABOUDOU, Mme DAGUILLANES, Mme JULIAN, M. TATI, M. BEGUE, Mme MONIER, M. KONTE, M. BOUTET, M. CHAVANCE, Mme RENIER.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. RATOUCHEIAK qui a donné pouvoir à Mme SABOUNDJIAN, Mme ROTOMBE qui a donné pouvoir à M. BEGUE, M. DOTE qui a donné pouvoir à Mme JULIAN, Mme SAFI, qui a donné pouvoir à M. ROSENMANN,

EXCUSÉS : M. DRAME, Mme PERUGIEN

Suite à la démission de M. Gaël Chavance en date du 18 mai 2022, le point n°1 « Démission et installation d'un nouveau conseiller municipal » est ajouté à l'ordre du jour.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme DAGUILLANES

1) DÉMISSION ET INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-4 relatif à la démission des conseillers municipaux,

VU les articles L228 et L270 du Code électoral relatifs aux modalités de remplacement du conseiller municipal élu dont le poste est devenu vacant

VU le courrier daté du 13 mai 2022 et reçu par courrier recommandé en mairie en date du 18 mai 2022 par lequel, conformément aux dispositions de l'article L2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Gaël CHAVANCE, élu sur la liste « Noisiel citoyen » a présenté sa démission du Conseil municipal,

CONSIDÉRANT que cette démission est devenue effective à la réception du courrier le 18 mai 2022,

CONSIDÉRANT qu'il appartient au maire, conformément à l'article L270 du code électoral, de pourvoir au remplacement du siège de conseiller municipal devenu vacant pour l'installation du candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste concernée,

CONSIDÉRANT que le candidat suivant sur la liste « Noisiel citoyen » est M. Damien CASSE, domicilié au 2 Grande allée Léon Blum à Noisiel,

ENTENDU l'exposé de M. VISKOVIC, MAIRE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE de la démission de Monsieur Gaël CHAVANCE et de l'installation de Monsieur Damien CASSÉ, né le 17 septembre 1988 à Neuilly-sur-Seine, domicilié 2 Grande allée Léon Blum à Noisiel, dans ses fonctions de conseiller municipal,

DIT que Monsieur Damien CASSÉ figure ainsi au 33^e rang du nouveau tableau du Conseil Municipal.

DIT que le tableau du Conseil Municipal annexé à la présente délibération est modifié en conséquence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signé électroniquement par : Mathieu Viskovic

Date de signature : 23/05/2022

Qualité : Maire de Noisiel



DÉPARTEMENT
SEINE ET MARNE
ARRONDISSEMENT
TORCY

COMMUNE :
NOISIEL

Envoyé en préfecture le 24/05/2022
Reçu en préfecture le 24/05/2022
Affiché le
ID : 077-217703370-20220520-DEL2022_0060-DE

Communes de 1000
habitants et plus

Effectif légal du conseil municipal

33

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	M	VISKOVIC Mathieu	07/09/1979	15/03/2020	1897
Premier adjoint	M	TIENG Sithal	29/03/1949	15/03/2020	1897
Deuxième adjoint	Mme	NEDJARI Chérifa	17/11/1956	15/03/2020	1897
Troisième adjoint	M	FONTAINE Alain	06/07/1961	15/03/2020	1897
Quatrième adjoint	Mme	TROQUIER Corinne	22/06/1961	15/03/2020	1897
Cinquième adjoint	M	RATOUCHNIAK Patrick	27/11/1958	15/03/2020	1897
Sixième adjoint	Mme	JEGATHEESWARAN Chirani	12/05/1995	15/03/2020	1897
Septième adjoint	Mme	SABOUNDJIAN Magaly	21/10/1984	15/03/2020	1897
Huitième adjoint	M	MAYOULOU NIAMBA Mieri	27/07/1979	15/03/2020	1897
Neuvième adjoint	M	DUJARDIN DRAULT Nicolas	01/05/1995	15/03/2020	1897
Conseiller	Mme	MONIER Marie-Rose	24/01/1945	15/03/2020	1897
Conseiller	Mme	ROTOMBE Claudine	05/03/1946	15/03/2020	1897
Conseiller	Mme	DAGUILLANES Lydie	04/12/1946	15/03/2020	1897
Conseiller	M	BEGUE Gérard	24/04/1950	15/03/2020	1897
Conseiller	Mme	JULIAN Patricia	04/03/1957	15/03/2020	1897
Conseiller	M	ROSENMANN Michel	09/08/1957	15/03/2020	1897
Conseiller	Mme	NATALE Pascale	25/06/1959	15/03/2020	1897
Conseiller	M	TRIEU Du Hon	29/11/1960	15/03/2020	1897
Conseiller	Mme	CAMARA-SAKHO Massogbe	07/09/1962	15/03/2020	1897
Conseiller	M	ABOUDOU Mohamed	13/04/1965	15/03/2020	1897
Conseiller	M	TATI Yvon	19/03/1967	15/03/2020	1897
Conseiller	M	DOTÉ Yvon	31/03/1973	15/03/2020	1897
Conseiller	Mme	RAJAONAH Valérie	12/08/1973	15/03/2020	1897
Conseiller	M	BRICOGNE Florian	28/08/1975	15/03/2020	1897
Conseiller	Mme	VICTOR – LE ROCH Carline	14/09/1975	15/03/2020	1897
Conseiller	Mme	NAMUJIMBO SAFI Vanessa	20/06/1990	15/03/2020	1897
Conseiller	Mme	VISKOVIC Douniazadde	23/09/1992	15/03/2020	1897
Conseiller	M	BOUTET Emmanuel	09/03/1974	15/03/2020	497
Conseiller	Mme	PERUGIEN Laëtitia	30/10/1980	15/03/2020	370

¹ Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.

Envoyé en préfecture le 24/05/2022

Reçu en préfecture le 24/05/2022

Affiché le

SLOW

ID : 077-217703370-20220520-DEL2022_0060-DE

Conseiller		DRAME Marcus		15/03/2020	370
Conseiller	Mme	RENIER Florence	08/06/1958	26/06/2020	497
Conseiller		KONTE Boubacar	26/08/1958	18/12/2020	1897
Conseiller		CASSÉ Damien	17/09/1988	18/05/2022	497

Cachet de la marrie Ceffié par le maire,

A Noisiel, le

20 mai 2022

